



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-cinquième session

New York, 27 février-1^{er} mars 2024

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : statistiques démographiques

Statistiques démographiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2023/325 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, rend compte des activités menées dans le domaine des statistiques démographiques par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Il fournit des informations sur la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique en décrivant les activités menées par les membres de son équipe spéciale pour aider les États Membres à progresser vers la réalisation de la cible 16.9 associée aux objectifs de développement durable. On y trouve également des informations sur la collecte de statistiques démographiques au moyen des questionnaires servant à établir l'Annuaire démographique. Il présente enfin des informations sur les activités liées au renforcement des capacités en vue de l'application de la méthode de délimitation des zones urbaines et rurales à des fins d'élaboration de statistiques internationales et régionales.

La Commission est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2024/1.



I. Introduction

1. Établi en application de la décision 2023/325 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le présent rapport rend compte des activités que la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a menées dans le domaine des statistiques démographiques entre janvier et décembre 2023.

II. Mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique

2. À sa cinquante et unième session, qui a eu lieu en mars 2020, la Commission de statistique, dans sa décision 51/113, a approuvé le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, une approche globale de l'enregistrement des faits d'état civil, de l'établissement des statistiques d'état civil et de la gestion de l'identité, et exhorté les États Membres à faire de sa mise en œuvre une priorité.

3. L'équipe spéciale du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique a été créée pour coordonner les travaux au niveau du système des Nations Unies et pour faciliter la mise en œuvre du Programme sur le terrain. L'équipe spéciale est présidée par le Département des affaires économiques et sociales, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et comprend également l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'initiative Global Pulse, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé.

4. L'équipe spéciale a pour objectif d'aider les États Membres à élaborer une approche globale, holistique, inclusive et nationale de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et des systèmes de gestion de l'identité, de la naissance à la mort, en veillant à l'interopérabilité totale et simultanée des différents services et systèmes, conformément aux normes et aux recommandations internationales. En particulier, l'équipe spéciale est chargée : a) de contribuer à l'élaboration d'un cadre normatif et d'orientations sur l'identité juridique applicables à l'échelle internationale ; b) d'apporter un soutien technique et financier aux équipes de pays des Nations Unies et aux États Membres ; c) de coordonner les activités des entités des Nations Unies pour promouvoir la coordination et l'harmonisation interorganisations ; d) de participer aux activités de communication et de sensibilisation qui sont menées sur ces sujets. L'équipe spéciale a adopté son programme de travail pour 2023 en janvier 2023 et elle se réunit une fois tous les deux mois pour en suivre la mise en œuvre. Ses membres se partagent la responsabilité des thèmes spécifiques à examiner. Le secrétariat de l'équipe spéciale, qui est composé du Département des affaires économiques et sociales, de l'UNICEF, du PNUD et de la CEA, se réunit chaque semaine.

5. Le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique s'appuie sur le cadre méthodologique élaboré sous les auspices du Programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil et l'élargit de manière à garantir une approche globale de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité qui permet l'interopérabilité. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Département des affaires économiques et sociales a mis la

dernière main aux versions anglaises, espagnoles et françaises des lignes directrices et manuels suivants, qui s'inscrivent dans une série de documents portant sur l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les systèmes de gestion de l'identité et servent de complément au document intitulé *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil (révision 3)* :

a) *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : gestion, fonctionnement et tenue (première révision) (anglais, espagnol et français)* ;

b) *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité : communication pour le développement (anglais, espagnol et français)* ;

c) *Lignes directrices sur le cadre juridique de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité (anglais, espagnol et français)*.

6. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'équipe spéciale a apporté aux États Membres différents types de soutien, à tous les niveaux, grâce aux efforts coordonnés de ses membres : organisation d'ateliers de renforcement des capacités, amélioration des processus, transition numérique, élaboration d'un programme de cours en ligne sur l'identité juridique, examen des cadres juridiques, etc. En plus d'apporter un soutien direct aux États Membres, l'équipe spéciale a lancé une série de webinaires visant à renforcer les capacités et les connaissances des équipes de pays des Nations Unies. L'objectif était notamment de garantir que les orientations et les cadres stratégiques mondiaux sont intégrés dans la programmation par pays et de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les équipes de pays ayant des projets en cours dans le domaine de l'identité juridique. Au moment de l'établissement du présent rapport, sept webinaires avaient été organisés. On trouvera des informations à ce sujet sur le site Web du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique¹.

7. L'équipe spéciale a participé à plusieurs manifestations de haut niveau ainsi qu'à des réunions de groupes d'experts, des ateliers et des conférences, notamment des activités parallèles organisées en marge de la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique, en 2023. Le secrétariat de l'équipe spéciale a organisé, en marge du Sommet sur les objectifs de développement durable, une manifestation de haut niveau axée sur les stratégies visant à accélérer la mise en place d'un système universel d'enregistrement des naissances et des décès dans six pays qui, ensemble, représentent la moitié des enfants non enregistrés dans le monde, à savoir le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Inde, le Nigéria, le Pakistan et la République démocratique du Congo. La manifestation en question a permis d'échanger des connaissances, de favoriser la collaboration et de promouvoir les meilleures pratiques pour progresser vers la réalisation de la cible 16.9 associée aux objectifs de développement durable.

III. Annuaire démographique

8. Chaque année, la Division de statistique recueille, rassemble et diffuse des statistiques démographiques et sociales officielles concernant l'ensemble des pays et régions du monde. Les données sont recueillies au moyen d'une série de questionnaires annuels ou de questionnaires de recensement adressés aux organismes nationaux de statistique. Elles concernent la répartition et la composition de la population en fonction de plusieurs critères, notamment : la population des villes et des agglomérations urbaines, la fécondité, la mortalité, la nuptialité, les flux migratoires annuels, le nombre de migrants d'après les recensements de la population,

¹ <https://unstats.un.org/legal-identity-agenda/>.

les caractéristiques des ménages, les caractéristiques des logements, les caractéristiques économiques, le niveau d'éducation, etc. Ces statistiques sont généralement diffusées au moyen de l'*Annuaire démographique*, publié chaque année depuis 1948².

9. On trouvera ci-après un aperçu à jour de la disponibilité des statistiques de l'état civil recueillies auprès des organismes nationaux de statistique. Il s'agit des principaux jeux de données disponibles pour chaque fait d'état civil qui sont publiés dans la plus récente édition de l'*Annuaire démographique*, à savoir celle de 2022.

10. De manière générale, la disponibilité des statistiques de l'état civil, par thème, est la suivante : naissances vivantes selon la résidence urbaine/rurale, 72 % ; mortalité selon la résidence urbaine/rurale, 70 % ; naissances vivantes selon l'âge de la mère et le sexe de l'enfant, et mortalité selon l'âge de la mère et le sexe de l'enfant, 63 % et 65 % respectivement ; mariages selon la résidence urbaine/rurale, 60 % ; mariages selon l'âge du marié et l'âge de la mariée, 46 % ; mortalité infantile selon la résidence urbaine/rurale, 61 % ; mortalité infantile selon l'âge et le sexe, 48 % ; divorces selon la résidence urbaine/rurale, 48 % ; mortalité fœtale tardive selon la résidence urbaine/rurale, 39 % ; naissances vivantes selon l'âge du père, 38 % ; avortements provoqués légalement, 25 % ; avortements provoqués légalement selon l'âge de la femme, 20 %.

11. Environ trois quarts des pays ou régions du monde ont soumis à l'ONU des statistiques globales sur le total des naissances et des décès. Toutefois, cette part diminue sensiblement si l'on introduit d'autres variables, telles que l'âge, ou d'autres unités de dénombrement des statistiques de l'état civil, telles que les morts fœtales.

IV. Activités relatives à la méthode de délimitation des zones urbaines et rurales

12. À sa cinquante et unième session, la Commission de statistique a approuvé, au paragraphe i) de sa décision 51/112, la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales à des fins de comparaisons statistiques internationales et régionales, tout en insistant sur le fait que cette méthode n'avait pas vocation à se substituer aux définitions nationales des zones urbaines et rurales. La méthode permet d'inscrire l'ensemble du territoire d'un pays dans le continuum urbain-rural. Les pays peuvent produire des indicateurs qui permettent davantage de comparaisons selon le type de zone et sont donc mieux à même d'identifier les régions qui sont sur le point d'atteindre les objectifs de développement durable et de recenser les politiques qui contribuent à ce succès. Au paragraphe i) de la même décision, la Commission a demandé instamment que le rapport technique sur l'application de la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales soit publié dans les meilleurs délais. En application de cette décision, un ouvrage intitulé *Appliquer le degré d'urbanisation : manuel méthodologique destiné à définir les agglomérations, les villes et les zones rurales à des fins de comparaisons internationales* a été élaboré³. Ce document a été avant tout conçu comme un guide pratique à l'intention des producteurs et des fournisseurs de données et des statisticiens, l'objectif étant de mettre à leur disposition les informations nécessaires à l'application de cette méthode

² Les numéros de l'*Annuaire démographique* sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/index.cshtml>. Les données démographiques, en particulier celles qui ont trait aux recensements de la population et des logements, sont disponibles au fur et à mesure en ligne, sur le portail UNdata, à l'adresse suivante : <http://data.un.org/>.

³ Le manuel a été mis en ligne en tant que document de référence de la cinquante-deuxième session de la Commission à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/session_52/documents/BG-4a-DEGURBA_Manual-E.pdf. Il est aussi disponible en français à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-02-20-499>.

et de faire en sorte que leurs collectes et analyses de données soient cohérentes et homogènes.

13. La Division de statistique a organisé un deuxième atelier régional sur la mise en œuvre de la méthode du degré d'urbanisation dans les pays d'Asie centrale en coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Commission européenne et Eurostat. L'atelier, qui a eu lieu du 8 au 12 mai 2023 à Almaty (Kazakhstan), a réuni des experts des organismes nationaux de statistique et des agences géospatiales nationales de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan. Les résultats sont présentés dans un document de référence complémentaire au présent rapport⁴.

14. Au cours de la période considérée, une manifestation parallèle a été organisée en virtuel en marge de la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique sur le thème « Applying the Degree of Urbanization: progress and next steps » (Application du degré d'urbanisation : progrès réalisés et étapes à suivre). La manifestation, qui a eu lieu le 31 janvier 2023, visait principalement à encourager davantage de pays à appliquer cette nouvelle méthode afin de faciliter les comparaisons et l'étalonnage au niveau international et régional. Les pays intéressés à appliquer la méthode ont également pu obtenir des informations sur le soutien et l'assistance qui leur sont offerts. Animé par Eurostat, l'événement a été l'occasion d'entendre des présentations faites par la Commission européenne, la Division de statistique, KOSTAT (Statistics Korea) et le Bureau national de statistique du Kenya, de donner un aperçu des progrès réalisés depuis 2020 et de mettre en commun les expériences vécues par différents pays du monde pour ce qui est d'appliquer la méthode en question.

V. Activités menées par le Département des affaires économiques et sociales pour appuyer le Programme mondial de recensements de la population et des logements 2020

15. Le Secrétaire général rend compte des activités organisées par le Département des affaires économiques et sociales pour renforcer les capacités nationales en matière de recensement et promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la Commission dans son rapport sur les recensements de la population et des logements (E/CN.3/2024/15), qui sera présenté à la Commission de statistique à sa cinquante-cinquième session, en 2024⁵.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

16. **La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.**

⁴ Le document en question est disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/UNSDWebsite/statcom/documents/55>.

⁵ On trouvera sur le site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements 2020 des informations détaillées sur les activités organisées par la Division pour renforcer la capacité des pays à mener des recensements et les aider à mettre en œuvre les normes et recommandations internationales concernant les recensements de la population et des logements. Les informations sur les calendriers et programmes détaillés ainsi que des informations précises sur les pays et partenaires participants y seront notamment régulièrement affichées : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/census/index.cshhtml>.